

SESSION

# ATTESTATION D'APTITUDE PROPRIETAIRE DE CHIEN DE 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> CATÉGORIE ou MORDEUR

SAMEDI 03 MARS 2018 à 10h

SUR RÉSERVATION

\*clôture mi-février\*



La loi du 20 juin 2008 ordonne une formation obligatoire pour tous les propriétaires ou détenteurs de chiens de catégorie 1 & 2, et de tout chien mordeur. Cette formation vise à sensibiliser les maîtres aux risques que représente un chien dit dangereux et d'informer sur les bonnes pratiques en matière de prévention des accidents.

La formation vous décrit et explique la loi mais aussi connaître votre choix pour ce compagnon. Vous aidera à découvrir le chien par son anatomie, ses caractéristiques, surtout son comportement et sa communication.

La formation est théorique, elle se fait sans votre chien car elle est destinée à informer les maîtres.

Notre objectif est de vous expliquer et surtout de vous retirer toutes les idées reçues face au chien en générale.

Votre nouvelle devise sera : RESPONSABILITÉ, DEVOIRS, PREVENTION

Ce qui fera de vous le meilleur des maîtres pour votre chien et un propriétaire de chien civique.



↓ ADRESSE - FORMULAIRE - INFORMATIONS ↓



**DOG EXPRESS**  
ALIMENTATION ANIMAL  
toutes marques  
accessoires et conseils



02.32.37.38.01 - [infos@dogexpress.fr](mailto:infos@dogexpress.fr)  
28 Rue de Sainte Marguerite  
27190 LE FIDELAIRE